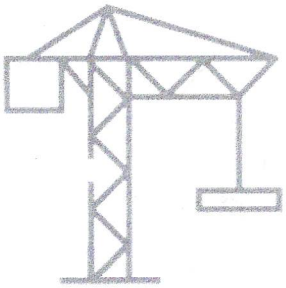
Réseau Hors-Site

ensemble pour construire et réhabiliter autrement

Charte signée le 2 septembre 2026



Préambule

Face aux défis majeurs que traverse le secteur de la construction – transition écologique, transformation de l'existant, évolution des usages, enjeux industriels et territoriaux – les acteurs de la construction industrialisée et hors-site souhaitent renforcer leur coopération.

Le Campus HORS SITE, la Filière Hors-Site France et l'ACIM partagent la conviction que les démarches d'industrialisation (ou de constructions industrialisées et hors-site) constituent un levier de transformation de la construction et de la réhabilitation, au service de la qualité architecturale, de la performance environnementale, de la compétitivité industrielle et de l'ancrage territorial.

Cette charte formalise un cadre commun de vision, de valeurs et d'objectifs, dans le respect des missions et identités propres à chaque organisation.

Signataires de la Charte

ACIM
La construction modulaire et hors site,
PLUS QUE VOUS L'IMAGINEZ

filière hors -site_

HORS SITE Campus
L'écosystème apprenant

01 Vision partagée

Les organisations signataires s'accordent sur une vision commune :

- considérer les démarches d'industrialisation et hors-site comme des moyens au service des projets ;
- contribuer à la transformation globale de la filière construction, en neuf comme en réhabilitation ;
- promouvoir des solutions capables de répondre simultanément aux enjeux
 - architecturaux : qualité de réalisation, « 0 réserve », évolutivité, réduction des délais, facilité de maintenance,
 - territoriaux : développer l'emploi, réponse aux enjeux économiques (développer filières locales)
 - sociaux : réduction des nuisances, amélioration de l'attractivité des métiers
 - environnementaux : décarbonation, écoconception, recyclage + réemploi, réduction des déchets
 - économiques : améliorer la compétitivité, massification, efficience/productivité dans une vision en coûts global
- développer une stratégie nationale qui intègre et contribue aux enjeux européens.

02 Objectifs communs

Les signataires partagent les objectifs suivants :

- accompagner le changement de la filière construction dans son ensemble (formation initiale et continue, communication, ...) ;
- faire croître la part des solutions industrialisées et hors-site, en améliorant leur compréhension, leur acceptabilité et leur déploiement ;
- objectiver les modèles économiques de la filière ;
- faire évoluer les pratiques professionnelles ;
- sécuriser les acteurs, en particulier maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre, par des démarches de qualification et de structuration de l'offre ;
- améliorer la lisibilité, la notoriété et l'image des démarches hors-site auprès du grand public, des élus et des prescripteurs ;
- promouvoir l'innovation et la standardisation intelligente
- assurer la conformité normative, la qualité assurantielle et la sécurité juridique des opérations ;
- harmoniser les éléments de langage et les messages portés collectivement ;
- contribuer à une reconnaissance européenne des savoir-faire français.

03 Valeurs communes

La coopération entre les organisations signataires repose sur des valeurs partagées :

- complémentarité des expertises et respect des périmètres de chacun ;
- ouverture et dialogue entre maîtres d'ouvrage, concepteurs, entreprises du bâtiment, fournisseurs, industriels, financeurs, acteurs de la formation et des territoires ;
- exigence de qualité architecturale, technique et environnementale ;
- ancrage territorial et valorisation des savoir-faire locaux ;
- responsabilité collective face aux enjeux climatiques et sociétaux.

04 Rôles spécifiques des signataires

ACIM
La construction modulaire et hors site.
PLUS QUE VOUS L'IMAGINEZ

- Rassembler les acteurs de la construction industrialisée et modulaire, leur apporter des services (techniques, juridiques, assurance, etc.) et défendre leurs intérêts notamment en promouvant la fabrication française ;
- Réunir à la fois industriels, loueurs et leurs partenaires, reflétant la complémentarité des modèles économiques ;
- Représenter les acteurs auprès des instances normatives et/ou réglementaires et élaborer tous documents professionnels spécifiques aux métiers de la construction modulaire ;
- Donner une expertise en matière de réglementation, de normalisation et d'évolution des cadres techniques applicables au secteur ;
- Contribuer activement à une vision élargie du secteur, avec une ouverture et un positionnement à l'échelle européenne.

HORS SITE Campus
L'écosystème apprenant

- Former les acteurs de l'ensemble de la chaîne de valeur, accélérer leur montée en compétences et leur acculturation au hors-site, et accompagner la transformation de leurs organisations
- Décloisonner les disciplines — architecture, ingénierie, maîtrise d'ouvrage, entreprise du bâtiment et industrie — pour construire une culture commune du hors-site
- Anticiper l'impact du hors-site sur les métiers, les compétences et les organisations, pour construire les référentiels de compétences correspondants
- Produire des contenus pédagogiques ancrés dans la pratique, des expériences apprenantes adaptées à chaque public, et des certifications professionnelles répondant aux besoins du marché
- Fédérer la coopération avec les acteurs européens de l'emploi et de la formation

- Porteur d'une vision écosystémique de la construction hors site, promoteur d'échanges entre acteurs de la filière et de la prise en compte des enjeux de chacun
- Production d'outils, référentiels, articles..., issus de la mutualisation des compétences et connaissances de ses membres
- Sensibilisation des donneurs d'ordre et institutionnels : aménageurs, élus, maîtres d'ouvrage, services de l'Etat, ministères
- Réponses aux besoins de la filière pour assurer son développement et sa structuration (grille d'évaluation du hors site dans une opération, outils numériques, assurabilité, procédures achats...)

05 Modalités de coopération

Les signataires s'engagent à :

- Echanger régulièrement dans des instances communes de dialogue et de coordination ;
- Identifier et mettre en œuvre des actions conjointes (événements, productions, prises de parole) lorsque cela est pertinent ;
- Travailler à la lisibilité des adhésions et des bénéfices associés, dans une logique de valeur ajoutée pour les membres.

Les signataires s'engagent à se réunir tous les deux mois, en comité inter-bureaux, pour traiter des questions et dossiers en cours.
Ce comité est composé d'au moins un représentant par organisation.

06 Evolution et suivi

Cette charte constitue un cadre de référence évolutif, appelé à s'enrichir au fil des travaux et des projets communs.
Elle pourra être complétée par des feuilles de route opérationnelles et des engagements spécifiques.

Les signataires 2 Septembre 2026

Christophe Cougnaud (ACIM)

Julie-Anne Millet (Campus HORS SITE)

Céline Beaujolin (Association Filière Hors-Site France)